

<p style="text-align: center;">CONSTITUTION DU DOSSIER MIS A ENQUETE PUBLIQUE</p>
--

*** Un premier dossier comportant :**

- La délibération du conseil municipal
- L'arrêté prescrivant l'enquête publique
- L'avis d'enquête publique
- Les avis reçus des personnes publiques associées
- Le procès verbal de l'examen conjoint

*** Le deuxième dossier comprenant**

- La notice de présentation de l'opération
- Le dossier de mise en compatibilité du plan local d'urbanisme
- L'évaluation environnementale extrait du rapport de présentation du PLU
- L'avis de la CDPENAF (Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers)
- L'avis de la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)
- Les réponses du Maire aux remarques de la MRAE

* Les annonces légales des journaux (le Républicain et le Parisien)

RAPPEL DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

* Lundi – Mercredi : 8 h – 12 h / 13 h 30 – 17 h

* Mardi – Jeudi - Samedi : 8 h -12 h

* Vendredi : 8 h – 12 h / 13 h 30 – 16 h